

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION SUR LOCATION

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail :
 - 8€ TTC/m² habitable à la charge du locataire
 - 8€ TTC/m² habitable à la charge du propriétaire
- Honoraires d'établissement d'état des lieux :
 - 3 € du m² à la charge du locataire.
 - 3 € du m² à la charge du propriétaire.
- Honoraires de négociation : (offerts pour les biens que nous gérons)
 - 100 € pour les biens non gérés à la charge du propriétaire.

BAREME DES HONORAIRES DE GERANCE LOCATIVE

- 8 % TTC sur la totalité des encaissements
- Assurance garantie loyers impayés (option + 2,5 % du montant du loyer.)

CAISSE DE GARANTIE – CARTES PROFESSIONNELLES

Notre agence est juridiquement indépendante

Affiliée à la Caisse de Garantie GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS - n°CPI8501 2017 000 021 692
 GARANTIE EN TRANSACTION POUR UN MONTANT DE 280 000 €
 GARANTIE EN GESTION POUR UN MONTANT DE 240 000 €

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES TRANSACTION

*Calculés sur le prix de mise en vente
 Honoraires maximum pratiqués*

PRIX DE MISE EN VENTE Arrondi au millier d'euros près	HONORAIRES TTC
< 41 000 €	6 000 €
De 41 000 à 200 000 €	+ 5 %
Au-delà de 200 000 €	+ 4%

HONORAIRES TRANSACTION VIAGER

*Calculés sur la valeur vénale du bien
 Honoraires maximum pratiqués*

PRIX DE MISE EN VENTE VIAGER VALEUR LIBRE Arrondi au millier d'euros près	HONORAIRES TTC
< 41 000 €	10 000 €
De 41 000 à 200 000 €	+ 5 %
Au-delà de 200 000 €	+ 4 %

Honoraires à charge :

- Du vendeur pour mandat de vente (sauf viager)
- De l'acquéreur pour mandat viager
- De l'acquéreur pour mandat de rechercher

- Remise Mandat Simple : 2 000 € TTC

(Les prix affichés tiennent compte de cette remise éventuelle)

- En cas de négociation des prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de mise en vente initial.